

Le petit Larouche

sur la Colline

L'ABC de la vie d'une députée

La session, recommandée depuis le 15 septembre, laisse entrevoir une période fort occupée afin de mettre de l'avant les préoccupations et suggestions recueillies sur le terrain au cours de l'été.

Le Bloc Québécois a déposé deux projets de loi, visant respectivement à :

Assurer un droit de regard préalable des membres du Parlement sur les traités qui seront conclus par le gouvernement fédéral;

Exclure le Québec de la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Par ailleurs, lors d'un discours dans le cadre d'une journée d'opposition du parti conservateur concernant la hausse du coût de la vie, j'en ai profité pour rappeler les propositions du Bloc Québécois visant à aider la population durant cette période plus difficile économiquement. Par exemple, une augmentation de la sécurité de la vieillesse pour les 65 à 74 ans, de l'aide pour les jeunes à l'achat de leur première propriété, de l'aide mieux adaptée aux producteurs agricoles pour faire face aux changements climatiques, etc.

Dans le contexte de la Journée internationale des aînés, le 1^{er} octobre dernier, j'ai fait une déclaration en Chambre confirmant l'intention du Bloc Québécois de redéposer un projet de loi pour que tous les aînés reçoivent le même montant dès 65 ans. C'est une question d'équité.

Les membres du comité permanent de la Condition féminine ont entrepris l'étude du rapport de l'ancienne législature concernant le contrôle coercitif. Nous entamerons sous peu l'étude du rapport sur les violences et féminicides fondés sur le sexe. De plus, j'ai participé à une table ronde avec des organismes souhaitant encourager la participation des femmes dans l'espace public. Par exemple, à la Chambre des communes, les femmes constituent à peine environ 30% des membres.

Concernant la hausse de la criminalité, j'ai posé de nombreuses questions, lors d'une autre journée d'opposition conservatrice. J'y ai rappelé les nombreuses propositions du Bloc Québécois sur le sujet : créer un registre des organisations criminelles, leur interdire de parader avec leurs insignes et faciliter la saisie des biens. Nous souhaitons également la création d'une infraction clairement définie liée à la criminalisation et au recrutement de jeunes qui commettent des infractions, encadrer le recours à l'arrêt Jordan, et abolir l'exception religieuse sur les discours haineux.

Et c'est sans parler de mes questions dans le cadre de la journée d'opposition du Bloc Québécois dénonçant l'intervention des libéraux concernant la loi 21. Octobre aura assurément une saveur économique, puisque le budget sera déposé le 4 novembre prochain. Que nous réserve-t-il ? C'est à suivre.

VOTRE DÉPUTÉE DE SHEFFORD

ANDRÉANNE LAROUCHE

Votre députée de Shefford



400, rue Principale, bureau 101

Granby (Québec) J2G 2W6

andreanne.larouche@parl.gc.ca

(450) 378-3221

Sans frais : 1-866-929-0939

andreannelarouche.ca

[/votredeputeedeShefford](http://votredeputeedeShefford)

